Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

75

Conseil des droits de l'homme

16e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Ouzbékistan

Genève, le 24 avril 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Ouzbékistan et la remercie pour son deuxième rapport national.

Elle s'inquiète des restrictions imposées aux défenseurs des droits de l'homme, aux journalistes indépendants et à tout autre individu critique envers les autorités, comme des nombreux rapports d'intimidation à leur encontre. **La Suisse recommande à l'Ouzbékistan de s'assurer que toute personne, y compris les défenseurs des droits de l'homme, les membres de la société civile et les journalistes puissent exercer leurs activités légitimes sans crainte de représailles, de même que leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique en conformité avec les obligations émanant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**

Notre pays a pris note avec regret de la récente décision du CICR de ne pas continuer les visites dans les lieux de détention, par manque d'impact humanitaire et de dialogue constructif avec les autorités de l'Ouzbékistan. **La Suisse recommande à l'Ouzbékistan de mettre fin à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en appliquant les recommandations du Comité contre la torture, du Comité des droits de l'homme et du Rapporteur spécial sur la torture.**

Comme lors du premier cycle, la Suisse recommande à l'Ouzbékistan d'éliminer le travail forcé des enfants, notamment en mettant en œuvre effectivement sa législation nationale et les conventions internationales ratifiées concernant ce sujet et en autorisant l'Organisation internationale du travail de conduire un monitoring des récoltes de coton.

Enfin, la Suisse félicite l'Ouzbékistan d'avoir signé le Statut de Rome et lui recommande de le ratifier et de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa pleine mise en œuvre dans la législation nationale.

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve